



## PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**  
BUREAU DE LA POLICE GENERALE  
Service Associations – bureau 202  
Chef de Bureau : Thierry BUIATTI

### **ASSOCIATIONS – Bureau 202** **-OUVERT AU PUBLIC DE 9 H 00 A 14 H 30-**

#### **MODELE POUR MODIFICATION**

Rappeler impérativement dans toute correspondance le n° d'enregistrement du dossier.

**Numéros de téléphone à retenir : 04.93.72.25.34** : messagerie où vous posez une question précise sur une association ou sur la vôtre en précisant le numéro d'enregistrement donné par la préfecture lors de l'enregistrement sans oublier de laisser vos coordonnées téléphoniques. Fax : 04.93.72.25.03

**Il est conseillé afin de traiter au mieux vos envois postaux :**

**En cas de modification** des statuts, du siège social ou de la liste des personnes chargées de l'administration et de la direction, il est nécessaire de fournir **EN DEUX EXEMPLAIRES, DÛMENT DATES ET SIGNES**, par deux personnes responsables de l'association, le procès-verbal de la réunion ou l'extrait portant modification et suivant le cas :

- la mention des articles modifiés\*
- la mention de changement du siège social (lorsque le siège est situé à l'intérieur d'un édifice public), **une autorisation écrite du chef de l'établissement concerné.**
- **2 exemplaires** de la nouvelle liste des personnes chargées de l'administration et de la direction de l'association (utiliser de préférence le modèle ci-joint).

Il est rappelé qu'à défaut de déclaration des modifications dans les services de la préfecture celles-ci ne sont pas opposables aux tiers

Il est conseillé de faire une demande d'insertion au journal officiel (imprimé ci-joint) dans le cas de modifications du titre, de l'objet ou du siège social de l'association.

Dans ce cas, cette demande d'insertion au J.O. doit être remplie, signée et retournée **obligatoirement** à mes services.

Dans le cas où vous ne désirez pas faire d'insertion au Journal Officiel, prière de le mentionner dans le procès-verbal.

**\* 2 EXEMPLAIRES DES STATUTS COMPLETS MODIFIES, DATES ET SIGNES PAR 2 PERSONNES (PRÉSIDENT ET 1 AUTRE MEMBRE DU BUREAU) DOIVENT ÊTRE JOINTS A VOTRE DOSSIER.**

**FAIRE RETOUR DE PREFERENCE PAR VOIE POSTALE DE LA PRESENTE FICHE AVEC LE DOSSIER COMPLET ET JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE PORTANT L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION**